

S'ENRACINER, S'ÉPANOUIR

Trousse d'appropriation de la démarche du projet de vie
en protection de la jeunesse



« L'entrée en vigueur, en juillet 2007, des modifications de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) confirme l'importance pour tout enfant de vivre dans un milieu qui lui assure la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie dont il a besoin pour s'enraciner, se développer et s'épanouir »
(Lalande et Lortie, 2009 : 5).

Contexte

À la suite des modifications à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ), l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) a été mandatée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour élaborer un programme de formation provincial sur la notion de projet de vie. Le programme de formation s'adresse au personnel œuvrant en centre jeunesse et est déployé graduellement dans les établissements depuis 2008. Il vise à approfondir la connaissance d'un cadre de référence provincial, *Un projet de vie, des racines pour la vie* (Lalande et Lortie, 2009), lequel situe la question des projets de vie au cœur de l'intervention en protection de la jeunesse et favorise le développement d'une vision et d'un langage communs. Le cadre de référence propose une démarche claire et cohérente, notamment par le moyen de la planification concurrente du projet de vie de tous les enfants vivant une situation à risque d'instabilité ou de discontinuité, lorsqu'ils sont pris en charge par la direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

L'outil proposé ici est une initiative du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU) et est né du besoin de poursuivre l'appropriation des connaissances acquises par le biais du programme de formation élaboré par l'ACJQ.

Public cible

Cette trousse vise les formateurs ou toute autre personne (*chef de service, adjoint clinique, coach, spécialiste en activité clinique*) appelés à animer des sessions de formation, de perfectionnement professionnel, voire de discussions auprès d'intervenants œuvrant en centre jeunesse, sur la question des projets de vie en protection de la jeunesse.

Les organismes partenaires des centres jeunesse, provenant du réseau de la santé et des services sociaux ou des maisons d'enseignement, concernés ou intéressés par l'intervention effectuée dans le cadre d'une démarche du projet de vie, bénéficieront aussi de cette trousse.

Objectif

L'objectif de cet outil est de favoriser l'appropriation des valeurs et principes de la démarche clinique du projet de vie, en particulier sur les enjeux que soulèvent la clarification du projet de vie et la planification concurrente.

En stimulant l'échange entre les participants, les vidéos de cette trousse fourniront aux apprenants un ou des exemples pour traduire ces principes dans leur pratique quotidienne et leur offrir l'opportunité d'approfondir leur réflexion.

Contenu de la trousse

Les documents vidéo, le guide de soutien à l'animation, l'affiche résumant la démarche du projet de vie, les fiches à distribuer aux participants présentant les principales caractéristiques de chaque vidéo et la fiche proposant un exemple de jeu de rôles constituent une trousse de soutien à l'animation.

Les documents vidéo, d'une durée totale de 130 minutes, présentent six histoires ou exemples d'interventions, de façons de faire ou de façons d'être, effectuées dans le cadre de la démarche du projet de vie. Chaque histoire fictive illustre une ou deux mises en situation d'intervention que pourraient vivre des familles d'enfants d'âges variés. Ainsi, un total de onze extraits (ou scènes) sont proposés, chacun présentant des contextes différents du processus clinique en protection de la jeunesse.

Chacune des scènes est introduite par une narratrice et commentée par Madame Michelle Dionne, directrice de la protection de la jeunesse au CJM-IU. Ses commentaires soulignent certains principes ou valeurs illustrés dans chaque scène.

1. Une première vidéo (25 minutes) présente la situation de **Maude**, 2 mois (2 scènes).
2. Une deuxième vidéo (20 minutes) montre celle de **Samuel**, 3 ans (2 scènes).
3. Une troisième vidéo (25 minutes) illustre la situation d'**Émilie**, 8 ans (2 scènes).

4. Une quatrième vidéo (20 minutes) témoigne d'une situation vécue par **Jonathan**, 11 ans (2 scènes).
5. Une cinquième vidéo (25 minutes) illustre une intervention réalisée auprès de **Frédéric**, 14 ans (2 scènes).
6. Une sixième vidéo (15 minutes) nous fait réfléchir sur la situation de **Josiane**, 17 ans (1 scène).

Chaque vidéo a été construite en tenant compte de différents principes issus de la LPJ, tels que l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits, la primauté de la responsabilité parentale, la participation active de l'enfant et de ses parents, l'importance d'agir avec diligence et transparence, l'implication de la communauté et la continuité des soins, la stabilité des liens et des conditions de vie.

Toutes les vidéos tiennent également compte des étapes de la démarche du projet de vie, entre autres, la clarification des intentions des parents et des attentes de l'enfant, la présentation aux parents et à l'enfant du sens de la démarche et la planification concurrente du projet de vie privilégié et du projet de vie alternatif dès le début et tout au long de l'intervention.

Nous avons également choisi de rédiger chaque scénario avec, comme source d'inspiration, l'intervention qui met en valeur la mobilisation au changement en protection de la jeunesse (Leblanc, 2010). Nous avons aussi porté une attention particulière à différents aspects du savoir-être en intervention : le respect, l'écoute, l'ouverture, le vouvoiement, la tenue vestimentaire, etc.

Les situations présentées dans les vidéos ont été choisies afin de représenter une variété d'exemples vécus lorsque la démarche du projet de vie est enclenchée : âge de l'enfant, caractéristiques de la famille, principes et valeurs sous-jacents à la démarche du projet de vie, choix du projet de vie privilégié et du projet de vie alternatif, moment du processus clinique ou de la démarche du projet de vie, enjeux particuliers de la démarche, etc. Cette variété est propice à l'échange et rejoint un plus grand nombre de participants.

À la page suivante, un tableau résumant le contenu des vidéos est présenté afin d'aider l'animateur à choisir la ou les vidéos les plus pertinentes à visionner. Les six vidéos sont indépendantes les unes des autres, mais le visionnement de l'ensemble de celles-ci permet une réflexion plus globale et approfondie. Les informations détaillées sur chaque vidéo se retrouvent à la section 3 « Présentation des vidéos ».

# de la vidéo	Nom et âge de l'enfant	Projets de vie	
1	Maude 2 mois	Privilégié	Retour avec la mère
		Alternatif	Adoption
2	Samuel 3 ans	Privilégié	Retour avec le père
		Alternatif	Hébergement jusqu'à majorité chez une personne significative
3	Émilie 8 ans	Privilégié	Retour avec les parents
		Alternatif	Hébergement jusqu'à majorité dans une famille d'accueil
4	Jonathan 11 ans	Privilégié	Retour avec la mère
		Alternatif	Hébergement jusqu'à majorité chez une personne significative
5	Frédéric 14 ans	Privilégié	Retour avec l'un des deux parents séparés
		Alternatif	Hébergement jusqu'à majorité chez une personne significative
6	Josiane 17 ans	Privilégié	Retour avec la mère
		Alternatif	Axé sur l'autonomie

Scènes	Type de rencontre	Autres thèmes abordés
Scène 1	Rencontre entre l'intervenant du service évaluation/orientation et la mère de Maude	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de santé mentale chez un parent - Importance d'interpeller les deux parents dans l'intervention - Discussion autour des motifs de compromission - Notion de temps et d'attachement chez l'enfant
Scène 2	Rencontre à la table d'accès	
Scène 1	Rencontre de révision du premier plan d'intervention à l'application des mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un problème de consommation chez un parent - Père et enfant en deuil
Scène 2	Rencontre de révision du premier plan d'intervention à l'application des mesures (suite de la scène 1)	
Scène 1	Rencontre entre l'intervenant à l'application des mesures et l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Parents présentant une déficience intellectuelle légère/déficit sur le plan des capacités parentales - Soutien de la famille d'accueil
Scène 2	Révision en présence de la famille - actualisation du projet de vie alternatif	<ul style="list-style-type: none"> - Explication du sens de la démarche dans un langage approprié à l'âge de l'enfant - Présence de l'enfant à la révision - Conflit de loyauté vécu par l'enfant
Scène 1	Rencontre entre l'intervenant au service évaluation/orientation et la mère de Jonathan	<ul style="list-style-type: none"> - Négligence parentale - Récurrence des motifs de compromission - Accompagnement du parent dans sa décision de ne pas reprendre son enfant et dans l'annonce de ses intentions à son enfant
Scène 2	Rencontre de révision du premier plan d'intervention à l'application des mesures	
Scène 1	Rencontre entre l'adolescent, ses parents et l'intervenant du service évaluation/orientation pour préparer la table d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de comportement du jeune (fugues, comportements agressifs, consommation) - Hébergement dans un centre de réadaptation - Parents séparés - Difficultés d'encadrement chez les parents
Scène 2	Rencontre à la table d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits avec le conjoint de la mère - Rencontre impliquant beaucoup d'acteurs - Importance de mobiliser chacun des parents
Scène 1	Rencontre de révision du plan d'intervention à l'application des mesures - actualisation du projet de vie alternatif	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du service de réinsertion sociale - Problème de santé mentale (lorsqu'un seul parent est présent dans la vie de l'enfant) - Concertation avec des partenaires

Vidéo #1

MAUDE 2 MOIS

Synopsis

Maude est un bébé de 2 mois dont la mère, Madame Cormier, est aux prises avec des problèmes d'adaptation sociale et de santé mentale. D'abord hébergée avec sa mère dans un foyer pour mères en difficulté d'adaptation, elle est transférée dans une famille d'accueil de transition pendant que sa mère intègre un centre de crise.

Deux scènes d'intervention sont présentées dans la vidéo. La première scène illustre une rencontre entre la mère et l'intervenant du service évaluation/orientation au centre de crise. Lors de cette rencontre, l'intervenant reprend avec la mère les motifs de compromission et amorce avec celle-ci une prise de conscience de sa situation. Il aborde aussi avec elle le projet de vie alternatif de Maude. La mère peut donc donner son point de vue et est invitée à participer activement à la démarche. Finalement, dans une rencontre ultérieure, l'intervenant discute avec la mère de la nécessité et de l'importance de favoriser l'implication du père, malgré le fait que celle-ci ne soit pas favorable à cette idée.

Madame Cormier est ensuite rencontrée lors d'une table d'accès (scène 2). La mère, l'intervenant du service évaluation/orientation, l'intervenante de l'application des mesures et la réviseuse sont présents. Lors de cette rencontre, les engagements mutuels de la DPJ et de la mère sont clairement exprimés de manière à ce que tous saisissent bien les enjeux permettant à la mère d'apporter les changements nécessaires. Le projet de vie privilégié et le projet de vie alternatif sont aussi identifiés et discutés.



CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE

Situation de l'enfant

Maude Cormier: Bébé de 2 mois

Situation de la mère

Gabrielle Cormier: 23 ans, aux prises avec des problèmes d'adaptation sociale et de santé mentale, ne bénéficiant d'aucun soutien, ni du père ni de sa famille.

Situation du père

Kevin Pelletier: Reconnu au certificat de naissance, avait mentionné à la mère, à la naissance de Maude, ne pas vouloir s'impliquer auprès d'elle et de son enfant.

SERVICES REÇUS PAR LA FAMILLE

- Hébergement de la mère et de l'enfant dans un foyer pour mères en difficulté d'adaptation du centre jeunesse;
- Hébergement de la mère dans une ressource communautaire, soit un centre de crise;
- Hébergement de l'enfant dans une famille d'accueil du centre jeunesse.

RISQUE D'INSTABILITÉ

Limites sur le plan des capacités parentales de la mère. Aucun désir du père de s'impliquer. Aucun soutien de personnes significatives provenant du milieu familial ou social du père ou de la mère.

PROJETS DE VIE

Privilégié

Retour auprès de la mère

Alternatif

Adoption

Scène # 1

RENCONTRE ENTRE L'INTERVENANT ET LA MÈRE AU CENTRE DE CRISE

Lieu de la scène	Centre de crise où réside Madame Cormier, la mère de Maude
Personnages présents	Madame Gabrielle Cormier - Mère de Maude Monsieur Martin Bellavance - Intervenant au service de l'évaluation/orientation
Étape du processus de la protection de la jeunesse	À l'étape de l'orientation, quelques jours avant la table d'accès. Deux rencontres distinctes sont présentées.
Objectifs	Illustrer une manière de clarifier les intentions des parents par rapport au projet de vie de leur enfant, en montrant l'importance : <ol style="list-style-type: none">d'aborder les motifs de compromission dès le début de l'intervention, de façon à mobiliser les parents sur les moyens à mettre en place pour résoudre la situation de compromission;d'aborder le projet de vie alternatif lors de la préparation à une table d'accès;d'interpeller les deux parents afin qu'ils soient tous deux contributifs à la clarification et à l'élaboration du projet de vie privilégié et du projet de vie alternatif.
Intervention de la narratrice	Observez comment l'intervenant abordera l'ensemble de ces dimensions avec la mère, tout en préservant son désir de se mobiliser et en protégeant sa relation avec elle.

Pistes de réponses

- Afin de clarifier les intentions de la mère par rapport au projet de vie de son enfant, l'intervenant aborde les motifs de compromission de façon à centrer l'intervention sur les aspects à changer et les moyens à mettre en place pour résoudre la situation de compromission. Par exemple, il :
 - questionne la mère sur sa perception des motifs de compromission : « Pourquoi, selon vous, nous sommes dans votre vie ? »;
 - lui donne sa perception des motifs de compromission et lui décrit concrètement les attentes de la DPJ ou les résultats à atteindre : « Il va falloir répondre aux besoins de votre fille : la nourrir, l'habiller, lui donner toute l'affection nécessaire [...] Un an, c'est vite passé. Il ne faut pas remettre ça à plus tard. »;
 - lui reflète qu'il a compris qu'elle souhaite reprendre sa fille et qu'elle a « à cœur que ça se passe bien pour Maude. »;
 - lui offre son aide et montre son ouverture à lui donner les services pour régler ses difficultés personnelles;
 - l'amène à identifier des moyens à prendre afin de l'aider à réaliser le projet de vie privilégié qu'elle formule;
 - lui montre son ouverture à ce qu'elle formule elle-même les solutions : « Vous, est-ce que vous en avez des idées? », « Prenez encore quelques minutes pour y penser [...] pensez-y encore... »;
 - encourage ses idées de moyens (par exemple voir un psychologue) et lui donne d'autres idées de moyens concrets (par exemple des groupes pour les parents qui font des crises violentes).

Pistes de réponses (suite)

- Afin de clarifier les intentions de la mère par rapport au projet de vie de son enfant, l'intervenant aborde le projet de vie alternatif lors de la préparation à une table d'accès, en commençant par les personnes significatives :
 - Il sensibilise la mère « au temps qui file pour Maude », et donc au sens des durées maximales d'hébergement. Il insiste sur l'importance de relever le défi de changer la situation à l'intérieur d'une année;
 - Il partage avec la mère l'importance de choisir une famille d'accueil pour Maude, qui ne soit pas une solution temporaire, mais qui peut devenir permanente, si le retour chez elle n'est pas possible : « Si jamais il n'était pas possible d'envisager le retour de Maude auprès de vous d'ici un an, elle va devoir demeurer dans la famille qu'on lui aura choisie et y grandir. »;
 - Il insiste sur l'importance d'identifier une personne significative : « Connaissez-vous quelqu'un, pour qui Maude est importante, qui aurait le désir et la capacité de s'en occuper? »
- Afin de clarifier les intentions de la mère par rapport au projet de vie de son enfant, l'intervenant explique à la mère qu'il a la responsabilité d'interpeller le père afin qu'il puisse, lui aussi, être contributif à l'élaboration du projet de vie privilégié et du projet de vie alternatif : « J'aimerais clarifier le rôle qu'il veut jouer auprès de Maude et aussi regarder avec lui, comme je l'ai fait avec vous d'ailleurs, s'il y a quelqu'un dans sa famille ou son entourage qui a assez à cœur la situation de Maude pour s'en occuper. »
 - L'intervenant informe la mère des droits et des responsabilités légales du père de son enfant, malgré les conflits qui les opposent et ce, même si le père a dit auparavant ne pas vouloir s'impliquer auprès de leur fille;
 - Il ne se contente pas de la position de la mère, qui ne souhaite pas que son ex-conjoint s'implique, mais lui explique qu'il doit l'entendre dire de lui-même;
 - Devant la réticence de la mère, il l'invite à se décentrer de ses sentiments d'animosité face au père et à regarder la situation avec les yeux de Maude : « Pour une enfant, c'est important ses deux parents, chacun peut lui apporter quelque chose de différent. »;
 - On apprend par la narratrice, au début de la deuxième scène, que l'intervenant a non seulement informé le père de la situation de Maude, mais qu'il l'a également invité à collaborer à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés.
- Tout au long de la scène, l'intervenant présente une attitude mobilisante avec la mère parce qu'il :
 - cherche à impliquer la mère dans les moyens à mettre en place pour résoudre la situation de compromission;
 - est sensible et empathique à son histoire et à son tempérament, à son impulsivité, aux conflits avec le père : « Ça n'a pas été facile pour vous. » Il comprend la perspective douloureuse de se séparer de son enfant;
 - recadre sa perception des difficultés : « Je ne pense pas que vous vouliez faire du mal à Maude. »;
 - l'encourage et reconnaît ses forces afin de pouvoir miser sur celles-ci, tout au long de la démarche d'intervention : « Vous êtes plutôt du genre déterminée... »;
 - se fait rassurant avec elle et confirme son engagement à la soutenir dans la réalisation du projet privilégié qu'elle formule pour son enfant : « Ne vous inquiétez pas, je n'oublierai pas comment c'est important pour vous, et je vous le répète, on va travailler dès maintenant avec vous pour vous aider à la reprendre. »;
 - l'informe sur les étapes et obligations à venir, par exemple le fait d'informer et d'impliquer le père, la notion de temps pour l'enfant, les durées maximales d'hébergement;
 - est soucieux de garder l'équilibre entre la nécessité d'aborder les enjeux avec transparence et d'encourager la mère dans sa volonté de changer les choses pour reprendre son enfant.

Vidéo #2

SAMUEL 3 ANS

Synopsis

Samuel est un garçon de 3 ans qui vit seul avec son père depuis le suicide de sa mère il y a un an, et tous deux vivent des moments difficiles depuis cet événement. Pour Samuel, ceci se traduit par des comportements perturbateurs et de l'isolement, particulièrement au CPE. Pour le père, ce sont plutôt ses problèmes de consommation qui refont surface après plusieurs années de sobriété. Suite à l'intervention de la DPJ, la situation s'était améliorée. Cependant, elle s'est détériorée à nouveau depuis quelques semaines. Samuel vit beaucoup d'instabilité et se retrouve gardé dans trois milieux de vie : au domicile de son père, chez sa grand-mère et chez une amie de la famille. L'intervenante à l'application des mesures prend donc la décision de devancer la révision du premier plan d'intervention. Elle aborde alors directement avec le père les difficultés qu'elle observe et l'aide à prendre conscience de l'impact de son mode de vie sur son enfant. Tout au long de la rencontre, l'intervenante soulève les forces du père, lui démontre la confiance qu'elle a en lui et l'assure du soutien qu'elle peut lui apporter. L'intervenante traite aussi avec le père du projet de vie privilégié et du projet de vie alternatif qu'ils doivent planifier.



CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE

SERVICES REÇUS PAR LA FAMILLE

- Services de l'application des mesures du centre jeunesse pour une période de trois mois;
- Services à l'externe d'une ressource d'aide aux consommateurs de substances psychoactives (intervenant : Monsieur Bisson);
- Centre de la petite enfance (CPE) que fréquente Samuel (directrice : Madame Jean).

RISQUE D'INSTABILITÉ

Instabilité dans les périodes où le père consomme. Grande capacité du père à se reprendre en main, déjà démontrée dans le passé. Soutien ponctuel de la grand-mère paternelle et d'une amie (Caroline).

Situation de l'enfant

Samuel Dumont : Garçon de 3 ans présentant de l'agitation, des comportements perturbateurs et parfois des signes de négligence depuis le décès de sa mère.

Situation de la mère

Annie Poirier : S'est suicidée lorsque son enfant unique avait 2 ans.

Situation du père

Stéphane Dumont : Homme de 25 ans, affecté par le décès de sa conjointe, la mère de son enfant, et présentant des problèmes de consommation.

PROJETS DE VIE

Privilégié

Retour chez son père

Alternatif

Hébergement jusqu'à majorité chez une personne significative (amie de la famille ou cousine du père)

Scène # 1

RÉVISION DU PREMIER PLAN D'INTERVENTION

Lieu de la scène	Au domicile de la grand-mère
Personnages présents	Monsieur Stéphane Dumont – Père de Samuel Madame Chantal Payeur – Intervenante au service de l'application des mesures
Étape du processus de la protection de la jeunesse	Révision du premier plan d'intervention à l'application des mesures
Objectif	Illustrer une manière mobilisante d'aborder avec le parent, avec diligence et transparence, l'instabilité vécue par son enfant.
Intervention de la narratrice	Selon vous, comment l'intervenante s'y prend-elle pour que le père prenne conscience de ses comportements problématiques et de l'impact possible sur son enfant ?

Pistes de réponses

1. Dès qu'elle constate des indices d'instabilité, l'intervenante agit avec diligence puisqu'elle devance sans tarder la révision du premier plan d'intervention.
2. L'intervenante fait preuve de transparence avec le père. Elle lui nomme concrètement l'objet de ses inquiétudes, soit le fait qu'il ait manqué quelques rendez-vous à son suivi avec l'intervenant de la ressource spécialisée en toxicomanie : « J'ai contacté Monsieur Bisson. Il m'a dit que ces temps-ci, ça avait l'air d'aller un peu moins bien, que vous avez manqué quelques rendez-vous. »
3. Elle accompagne le père dans la compréhension qu'il se fait de sa situation actuelle et de l'impact possible sur son enfant :
 - > en l'aidant à prendre conscience de ses récents comportements plus problématiques : « Vous me dites que, dernièrement, vous consommez plus... et c'est ce qui fait que Samuel n'est pas resté avec vous tous les jours ces derniers temps... »;
 - > en l'aidant à faire un lien entre sa consommation, la réponse qu'il offre aux besoins de son fils et le comportement de ce dernier (en ayant notamment communiqué préalablement avec la responsable du CPE que fréquente Samuel ainsi qu'avec son intervenant en toxicomanie) : « Je m'inquiète à votre

sujet. J'ai parlé avec Madame Jean de la garderie et elle m'a dit que Samuel était fatigué ces temps-ci, qu'il avait l'air triste et que ses comportements avaient changé. Elle le trouve plus agressif. Elle m'a aussi dit que depuis quelque temps, vous venez le chercher en retard ou vous envoyez quelqu'un d'autre pour venir le chercher. Quand j'ai su ça, ça m'a inquiété et j'ai contacté [l'intervenant de la ressource spécialisée en toxicomanie]. Qu'est-ce qui se passe ? »

[...] « Quand vous prenez tous les moyens pour prendre soin de Samuel, ça se voit sur son comportement, il est plus souriant, enjoué. Et quand ça brasse un peu plus dans votre vie, elle (la directrice du CPE) le devine en observant les comportements de Samuel : il est de mauvaise humeur, plus impatient et pleure pour un rien... En ce moment, les comportements de Samuel me laissent croire que ça brasse un peu dans votre vie. »;

- > en utilisant une approche consensuelle, centrée sur les besoins et l'intérêt de l'enfant. Par exemple, elle explore avec lui différentes pistes de solutions dont une cure de désintoxication à l'interne, moyen qu'ils avaient déjà envisagé et qui avait été suggéré aussi par Monsieur Bisson, l'intervenant de l'organisme d'aide aux consommateurs : « Jusqu'à main-

Pistes de réponses (suite)

tenant, vous pensiez que de recevoir des services en externe pour votre consommation, ce serait suffisant pour contrôler votre consommation et bien prendre soin de votre garçon. Vous en êtes où dans votre réflexion là-dessus ? »;

- > en lui rappelant le besoin de stabilité de Samuel : « Moi, je pense que ce n'est pas facile pour Samuel. Il ne sait pas à quoi s'attendre, il ne sait pas trop qui va s'occuper de lui. Votre petit garçon a besoin de vous, mais il a besoin aussi d'un milieu de vie stable où il va se sentir en sécurité. Pensez-vous que présentement vous êtes en mesure de lui offrir ça ? »

4. L'intervenante adopte une attitude mobilisante en reconnaissant les forces du père et en lui donnant des exemples concrets qui démontrent l'amélioration de ses habiletés parentales depuis le début de l'intervention : « Rappelez-vous comment les choses étaient au début de nos rencontres, franchement, il y a eu beaucoup d'amélioration : vous connaissez beaucoup mieux les besoins de Samuel qu'avant, vous êtes beaucoup plus capable d'y répondre qu'avant. Vous savez quoi faire quand il pleure ou quand il ne va pas bien, vous connaissez mieux ses goûts, ses intérêts. Samuel me dit souvent qu'il aime ça jouer avec vous et le soir quand vous lui racontez des histoires. Vous êtes un super bon papa à plusieurs niveaux... »